



WWW.ASA.CORSICA



Hôtel Saint Joseph
Algajola



VILLE DE
L'ÎLE ROUSSE



VILLE DE CALVI

SPLENDID HOTEL
ÎLE ROUSSE

REGULAMENTU

RALLYE NATIONAL DI BALAGNA

MODERNE / VHC / VHRS / VMRS

8/9/10 DI DICEMBRE DI U 2023

CLIVETTITA di CORSICA
COLLECTIVITÀ di CORSE



TéléPaese

PHOTOS:
OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES
SFC RALLYE
CORSE RALLYE

SOMMAIRE

Ce règlement particulier Sportif complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

- 1.1P. OFFICIELS**
- 1.2P. ÉLIGIBILITÉ**
- 1.3P. VÉRIFICATIONS**

ARTICLE 2. ASSURANCES

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**
 - 3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
 - 3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
 - 3.1.11P. Droits d'engagements.
 - 3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.
- 3.2P. ÉQUIPAGES**
- 3.3P. ORDRE DE DÉPART**

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

- 4.1P. VOITURES ADMISES**
- 4.2P. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**
- 4.3P. ASSISTANCE**

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

- 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES**

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

- 6.1P. DESCRIPTION**
- 6.2P. RECONNAISSANCES**
 - 6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.
 - 6.2.5P. Durée.
- 6.3P. CARNET DE CONTRÔLE**
- 6.4P. CIRCULATION**

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

- 7.1P. DÉPART**
- 7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**
 - 7.2.11P. Signes distinctifs.
- 7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE**
- 7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT**
- 7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)**
- 7.6P. PARC FERMÉ**

ARTICLE 8. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1P. REMISE DES PRIX**

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		10/08/2023
Distribution du carnet d'itinéraire en ligne		Vendredi 1 Décembre 2023
Clôture des Engagements		Lundi 27 Novembre 2023 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Vendredi 1 Décembre 2023
Reconnaisances		les Samedi 2 et Dimanche 3 Décembre et les Mercredi 06 et Jeudi 07 Décembre 2023 de 08 h 00 à 17 h 00.
Permanence du Rallye	ASA CORSICA PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Jusqu'au Jeudi 7 Décembre 2023 du Vendredi 8 Décembre 2023 au Dimanche 10 Décembre 2023
Vérifications Administratives	MAIRIE De L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 De 12h30 à 17h00
Vérifications Techniques	Port de Commerce de L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 De 12h45 à 17h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape	PC Course – Hôtel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 18 h 15
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 19h00
Arrivée de la 1 ^{ère} Etape	PLACE PAOLI L'ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 A 21h08
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Etape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 9 Décembre 2023 A 06h00
Départ de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 9 Décembre 2023 A 07h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Etape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Samedi 9 Décembre 2023 A 14h21
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Etape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Etape	Sur LCCHRONO	Samedi 9 Décembre 2023 A 19h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023 A 07 h00
Arrivée de la 3 ^{ème} Étape et fin de Rallye	PLACE PAOLI L'Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023 A 12h22
Vérifications techniques finales	Garage municipal L'Ile Rousse Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC	Dimanche 10 Décembre 2023
Publication des résultats du rallye le :	Sur LCCHRONO et SPORTITY	

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 à 16h00
2 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Vendredi 8 Décembre 2023 à 21h00
3 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Samedi 9 Décembre 2023 à 14h00
4 ^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	Dimanche 10 Décembre 2023 à 13h30
Secrétariat du Rallye	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél. : 04.95.21.28.39 Fax : 04.26.07.42.46 Mail : asacorsica@orange.fr	Jusqu'au Jeudi 07 Décembre 2023
	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	du Vendredi 8 Décembre 2023 au Dimanche 10 Décembre 2023
Permanence du Rallye - P.C. Course	PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr	
Tableau Officiel d’Affichage	Sur SPORTITY	
P.C. Presse	Sur le site LCCHRONO.COM PC Course – Hotel le Splendid Ile Rousse	

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, du 8 au 10 Décembre 2023 le :

26^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA **599 en date du 15/09/ 2023** et a été visé par la Ligue Corse du Sport Automobile sous le visa **07/N/2023 en date du 7/09/2023**.

Le **26^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)** est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale (ou internationale pour les étrangers) en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

Dans une démarche de développement durable, le présent règlement, le Road Book, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocation et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas distribués mais à télécharger sur le site internet de l'ASA : www.asa.corsica

COMITÉ D'ORGANISATION

Président P. BOÏ
Vices Présidents J. FRANCISCI
Secrétaire S. CASASOPRANA
Trésorier D.PAREIN

Membres F. GUICHARD
J. BOÏ
A. SODINI
JL NOBILI H. PINET

J.C. FEDERICCI
M.L. CHAMPEYMONT
T. SICART
C. SODINI
ASA CORSICA
Parc d'Activité de la Gravona
Lieu-dit Sinale
20167 TAVACO

V. ROUSTAND
N. CRUCY
P. CONNAULT

Adresse du Secrétariat Permanent

Tél. : 04.95.21.28.39
Fax : 04.26.07.42.46
Mail : asacorsica@orange.fr

1.1. OFFICIELS

Directeur de Course	P. BOUTEILLER	128253
Directeur de Course Adjoint	J. LORRE	10395
Adjoints à la Direction de Course	S. ZYCH	3416
	N. BONNET	7422
	J.BOÏ (Nouveau départ)	27373
Directeur de Course Stagiaire	S.CURRAT	5177

Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	A. MAHE	15449
	J ANDREANI	5820

Observateur FFSA	J. BERTRAND	14532
------------------	-------------	-------

Juge de fait	Additif à venir	
--------------	-----------------	--

Délégué à l'Organisateur technique	P. BOÏ	12623
------------------------------------	--------	-------

Directeur de course délégué Véhicule Tricolore	N. BASTIANAGGI	2221
Directeur de course délégué Véhicule 000	T. SICART	20171
Directeur de course délégué Véhicule 00	G. GHIGO	1967

Directeur d'Epreuves Spéciales	S.CACCAVELLI	6471
Directeur de course intermédiaire	E.MARTINI	9826

Commissaire Technique responsable	C.OLIVIERI	169602
Commissaire Technique Nouveau départ	JP. FORESTELLO	11620
Commissaires Techniques	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	D.TURPIN	119028
	M.RAMU	2669
Chargés des relations avec les concurrents	A.FOTIA	199244
	I.FORESTELLO	138486
Médecin chef	C.LESPIAUC	46467
Responsable Commissaires	S. CASASOPRANA	213012
Responsable Matériel	F. GUICHARD	226552
Responsable PC Temps	LC CHRONO	
Responsable Transmission	AIXOCOM	
Directeur de Course délégué aux Vérifications Administratives	S. ZYCH	3416
Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques	N. BONNET	7422
Directeur de Course délégué à la Publicité		

1.2. **ELIGIBILITÉ**

Le 26^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes 2024 Coefficient 4.
- ◆ Le Championnat de la ligue corse du sport Automobile.
- ◆ Le Challenge de l'A.S. A CORSICA.

1.3. **VERIFICATIONS**

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues **le Vendredi 8 Décembre 2023 de 12h30 à 17h45**, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse, par mail et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 4 Décembre 2023 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

- ◆ **Garage municipal L'île Rousse**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60,00 € TTC**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) doit s'engager en ligne sur le site Lcchrono.com et ensuite adresser au secrétariat du rallye *ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale - 20167 TAVACO*, la feuille d'engagement le règlement et les papiers, avant le **Lundi 4 Décembre 2023 à Minuit**,

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de : (180 tout confondu)

3.1.11. Les droits d'engagement avec la géolocalisation sont fixés à :

- **550 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **575 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **600 €** avec la **publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **1000 €** sans la **publicité facultative des organisateurs.**

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3. ORDRE DE DEPART

L'ordre de départ de la 1^{ère} étape sera établi selon l'ordre prévu par le Règlement Standard des Rallyes.,
Pour la 2^{ème} et 3^{ème} étape, l'ordre de départ sera établi selon le classement obtenu après les étapes précédentes.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4 et F-RC5 homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA.1

4.1.1. ERRATA

- Super 1600

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée.

- S2000

Pour les voitures de la catégorie S2000, la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée et le retour à l'utilisation de la version remplacée par l'erratum est permis.

Les voitures bénéficiant d'une fiche d'homologation FIA, avec une variante KSR (Kit S2000 Rallye) peuvent évoluer sur les rallyes nationaux en classe A7S sous réserve du respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- * configuration conforme à cette fiche d'homologation ;
- * bride de diamètre 28 mm maximum (comme spécifié dans le règlement du Championnat d'Europe des Rallyes) ;
- * acceptation de ces voitures dans le règlement particulier du rallye concerné.

4.1.2. Conforme au règlement standard FFSA

4.2. PNEUMATIQUES : RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.
Parc d'assistance à Calvi parking de l'ortacce

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2 Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)
♦ Défini par additif

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 26^{me} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) représente un parcours de **379.290 Kms**.

Il est divisé en **3** étapes et **5** sections.

Il comportant **7** épreuves spéciales d'une longueur totale de **109.380 Km**.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 8 Décembre 2023 :

♦ 1^{ère} étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms : 66.060 Kms

• ES 1 MONTGROSSO

4.920 Kms

Samedi 9 Décembre 2023 :

♦ 2^{ème} étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms : 168.460 Kms

ES 2 et 3: GALERIA / NOTRE DAME DE LA SERRA

27.770 Kms X2 = 55.540 Kms

Dimanche 10 Décembre 2023

♦ 3^{ème} étape : ILE ROUSSE/ILE ROUSSE

Total Kms : 140.380 Kms

ES 4 et 6 PLAINE DE MONTEMAGGIORE / AVAPESSA

13.070 Kms X2 = 26.140 Kms

ES 5 et 7 MURO / REGINU

11.390 Kms X2 = 22.780 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire "

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge atomique, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois (3) au maximum.

6.2.5. Les jours de reconnaissances autorisés sont les Samedi 2 et Dimanche 3 Décembre et les Mercredi 06 et Jeudi 07 Décembre 2023 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1. DÉPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera le vendredi 8 **Décembre 2023** donné 15 Mn après les VHC de minute en minute **dans** l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Le départ de la 2^{ème} étape sera le **Samedi 09 Décembre 2023** donné 15 Mn après les VHC. Dans l'ordre du classement de la 1ere étape.

Le départ de la 3eme étape sera le Dimanche 10 Décembre 2022 donné devant les VHC à 07h00 dans l'ordre du classement de la 2eme étape.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste » |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE | « Relation Concurrents » |

7.3. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.17 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoire à l'issue de la première étape.

Affichage : Sur SPORTITY et sur le site LC CHRONO

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES

Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

◆ Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
◆ Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
◆ Au 1 ^{er} de chaque classe	2x34	68
◆ Coupe des Dames	2x1	2
◆ Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1
	TOTAL des COUPES	75

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE FRANCISCI récompensera le 1^{er} de la classe N4.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1^{er} équipage BALANIN

Challenge 2 roues Motrices (répartitions aux 3 premiers du montant total des engagements pour ce challenge)

10.1. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 26^{me} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) aura lieu le **Dimanche 10 Décembre 2023** sur le podium place PAOLI à L'ILE ROUSSE.